

Rapporteur : M. MARTIN

49848

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Rénovation énergétique du collège Clotilde Vautier à Rennes - Approbation de l'avant-projet définitif

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 31 mai 2021, 30 mai 2022, 27 février 2023 et du 16 octobre 2023 ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a confié, par délibération du 31 mai 2021, un mandat pour l'étude et la réalisation de la rénovation énergétique du collège Clotilde Vautier situé à Rennes, à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine

Le collège Clotilde Vautier situé au 8 rue de la Motte Brûlon à Rennes a été construit en 1969. Ce bâtiment accueil des élèves d'enseignement général et des élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté.

Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite améliorer ce bâtiment dans une démarche de performance énergétique et environnementale liée aux dernières réglementations, en procédant à la mise en œuvre de travaux énergétiques.

Un additif au programme est venu compléter les enjeux du programme initial, en lien avec les enjeux environnementaux et techniques (utilisation de matériaux biosourcés, réemploi, biodiversité, charte de l'arbre). Le périmètre de l'opération est revu et intègre la création d'un abri vélo mais aussi la prise en compte de nouveaux sanitaires, des cours de récréation et le parvis de l'établissement.

L'estimation prévisionnelle des travaux est fixée à 4 115 000 euros HT (valeur Mois 0 avril 2021) soit 4.938.000 euros TTC.

L'enveloppe prévisionnelle de cette opération de travaux est estimée à 4 940 194 euros HT soit 5.928.232,80 euros TTC.

La rémunération de la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine s'élève à 225.272,85 euros HT, soit 270.327,42 euros TTC.

Le Département a obtenu pour cette opération des financements au titre « du fonds vert » piloté par l'Etat à hauteur de 1 030 033 euros.

La mission de maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement composé d'Anthracite Architecture (mandataire) et des bureaux d'études EGIS et Acoustique Yves Hernot. Le marché a été notifié le 27 juin 2022.

Ce rapport porte sur l'approbation de l'avant-projet définitif réalisé par cette équipe et la revalorisation de l'enveloppe déléguée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine en tenant compte des adaptations intervenues lors des études et par conséquent de l'estimation prévisionnelle des travaux.

I. Les éléments abordés en phase étude

A ce stade de l'avant-projet définitif, l'équipe de maîtrise d'œuvre estime le coût définitif des travaux à 6 612 567 euros HT valeur Mo avril 2021 en phase avant-projet définitif soit 7.935.080,40 euros TTC.

Cette estimation est supérieure de 2 497 567 euros HT soit 2 997 080,40 euros TTC à l'enveloppe prévisionnelle des travaux soit (+ 60,69 %) d'augmentation par rapport à l'estimation du programme et à l'additif.

L'augmentation de cette enveloppe travaux correspond à plusieurs postes importants et enjeux :

1°) Réponse au programme basée sur des montants de postes détaillés (Étanchéité ; Façades – Menuiseries extérieures ; Ventilation ; Chauffage ; Faux-plafonds et luminaires ; Préau ; Sanitaires ; VRD – Espaces verts) et non sur des ratios, pour un surcoût évalué à 1 774 569,00 euros HT

valeur Mo avril 2021, soit 2 129 482,80 euros TTC ;

2°) Prestations d'améliorations suivant les préconisations de l'Etude de Sûreté pour un surcoût évalué à 143 370 euros HT valeur Mo avril 2021, soit 172 044,00 euros TTC, dont :

La mise en place de peinture anti-graffitis, remplacement de l'ensemble des clôtures périphériques, mise en place de 2 portails, remplacement des haies Nord et Est pour réfection de clôture, mise en place d'une visiophonie.

3°) Prestations d'améliorations esthétiques permettant de répondre au projet architectural pour un surcoût évalué à 194 336 euros HT valeur Mo avril 2021, soit 233 203,20 euros TTC, dont :

L'ouverture du passage entre atelier et enseignement bâtiment C, la modification de l'atelier de section d'enseignement général et professionnel adapté en conséquence.

4°) Prestations liées à l'additif pour un surcoût évalué à 53 308 euros HT valeur Mo avril 2021, soit 63 969,60 euros TTC, dont :

La reconstruction du local vélo, traitement des espaces extérieurs.

5°) Prestations liées à l'accessibilité pour un surcoût évalué à 220 030 euros HT valeur Mo avril 2021, soit 264 036 euros TTC, dont :

Le traitement de l'accessibilité d'escalier, d'ascenseurs, d'accès au bâtiment B, nécessitant des restructurations d'espaces, visiophonie.

6°) Travaux nécessaires suite à la réalisation de diagnostics amiante et plomb, structure, géotechnique pour un surcoût évalué à 31 200 euros HT valeur Mo avril 2021, soit 37 440 euros TTC.

7°) Travaux nécessaires pour permettre des accès aisés pour la maintenance, la facilité d'entretien et la pérennité des ouvrages pour un surcoût évalué à 80 754 euros HT valeur Mo avril 2021, soit 96 904,80 euros TTC.

A ce stade d'avant-projet définitif, la durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois (y compris préparation et réception) pour une mise en exploitation en décembre 2026.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sera acté par avenant à l'issue de la négociation menée par la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine.

Une consultation en lots séparés sera lancée pour les marchés de travaux correspondants et l'autorisation de signer ces marchés fera l'objet d'un passage ultérieur en Commission permanente.

II. Évolution de l'enveloppe prévisionnelle

Compte tenu des éléments précédemment exposés et justifiant ces évolutions, l'estimation du coût des travaux proposée par la maîtrise d'œuvre atteint 6 612 567 euros HT valeur Mo avril 2021 en phase avant-projet définitif (soit 7 935 080,40 euros TTC).

À ce stade l'enveloppe confiée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine n'est pas suffisante, il s'avère nécessaire de l'augmenter pour couvrir les dépenses estimées en phase avant-projet définitif.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est portée à 7 647 500,08 euros HT soit 9 177 000,10 euros TTC, la majoration s'élève à 3 248 767,30 euros TTC soit 54,80 % de l'enveloppe précédente de 5 928 232,80 euros TTC.

Enveloppe confiée SPL	Précédent avenant 02 – Additif au programme Montant en euros	Avenant 04 suite augmentation de l'estimation prévisionnelle du coût des travaux Montant en euros
Travaux	4 115 000,00	6 612 567,00
Etudes diverses	75 000,00	155 059,80
Maîtrise d'œuvre	418 094,00	418 094,00
Aléas	216 100,00	257 890,11
Révisions	116 000,00	203 889,17
Total HT	4 940 194,00	7 647 500,08
Total TTC	5 928 232,80	9 177 000,10

Le planning général de l'opération est réactualisé en conséquence :

- Phase d'étude de projet / dossier de consultation des entreprises : septembre / novembre 2024,
- Phase appel d'offres : décembre 2024 / mai 2025,
- Démarrage travaux : juin 2025,
- Fin des travaux : décembre 2026 (18 mois de travaux).

Décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif et l'estimation définitive des travaux concernant le projet de rénovation énergétique du collège Clotilde Vautier à Rennes, à hauteur de 6 612 567 euros HT soit 7 935 080,40 euros TTC (valeur Mo avril 2021) ;
- d'approuver les termes de l'avenant n° 4 à la convention du 28 juillet 2021 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, relative à la revalorisation de l'enveloppe déléguée portée à 9 177 000,10 euros TTC et le recalage du calendrier de l'opération, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toutes pièces afférentes à la mission confiée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine ;
- d'autoriser la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, mandataire, à lancer la consultation des entreprises.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242621

Pour extrait conforme